

l'autre jour par M. Robert Stanfield ce qu'il comptait faire à propos de la hausse continue de la vie chère.

S'il y a un sujet où le gouvernement doit s'efforcer de paraître modeste, c'est bien celui-là. Aucune de ces réalisations ne lui permet d'être fier.

Les ministres eux-mêmes, et M. Benson notamment, jacassent depuis des mois au sujet des remèdes qu'ils ont en réserve. Or, étant donné que l'indice du coût de la vie s'établit actuellement à 127,4, sans le moindre signe de stabilisation, on ne devrait pas vraiment s'étonner d'une certaine curiosité au sujet de ces mesures et de leur date probable d'application.

Il signale ensuite certaines déclarations faites par le ministre des Finances dans son exposé budgétaire de juin dernier. A l'heure actuelle, il devrait sérieusement envisager de retirer le bill. Nombre de Canadiens considéreraient comme un cadeau de Noël pour l'économie la décision du gouvernement de retirer maintenant le projet de loi. Cette initiative serait certes plus conforme aux nouvelles tendances économiques qui se sont manifestées depuis que le ministre des Finances a prononcé son exposé budgétaire.

J'espère, monsieur l'Orateur, que lorsque le ministre d'État (M. Gray) mettra fin au débat il indiquera que le gouvernement en fait se ravise au sujet de cette politique et qu'il songera à retirer le bill.

[Français]

M. l'Orateur: La Chambre est-elle prête à se prononcer?

M. Henry Latulippe (Compton): Monsieur le président, il me fait plaisir d'avoir l'occasion de dire quelques mots sur le bill C-139, qu'il était inopportun de présenter à la Chambre.

Hier encore, nous en avons eu la preuve, alors qu'une question a été posée à l'honorable ministre et qu'on a répondu que le gouvernement n'avait pas besoin de cet argent, car il perçoit d'autres impôts et d'autres taxes. Certains projets de travaux publics et autres ont été interrompus en vue de réaliser des économies et d'équilibrer le budget du gouvernement. Cette surtaxe de 3 p. 100 avait été imposée seulement pour un an et le gouvernement avait laissé entendre qu'au moment où le budget serait équilibré, elle disparaîtrait. Mais on veut maintenant prolonger la perception de cette surtaxe nocive et inopportune.

Il nous a dit que cette taxe était destinée à équilibrer le budget. J'ai posé hier au ministre la question suivante:

Si le budget du gouvernement est équilibré d'une façon satisfaisante, pourquoi déséquilibrer les budgets de tous les Canadiens, à l'avantage de celui du gouvernement fédéral?

L'honorable ministre sans portefeuille (M. Gray) a répondu, et je cite:

Monsieur le président, l'honorable ministre des Finances (M. Benson) a dit, dans son exposé budgétaire, qu'il était nécessaire, afin de gagner la lutte contre l'inflation, de continuer les freins fiscaux. A ce propos, une des méthodes dont il a parlé pour continuer ces freins fiscaux était de continuer la surtaxe pendant un an, en vue de gagner cette lutte contre l'inflation, chose qui est dans l'intérêt de toute la population canadienne, y compris ceux qui touchent un revenu moindre.

A la lumière de cette réponse, je me demande quelle proportion de la population paiera cet impôt? La déclaration faite hier par l'honorable député de Regina-Lake Centre (M. Benjamin) était fort juste. En voici la teneur:

Même si la mesure subséquente dont la prolongation est à l'étude actuellement prélevait un impôt de 3 p. 100 sur le revenu des particuliers et des corporations, elle n'en est pas moins très injuste. Si le projet de loi est adopté, le gouvernement percevra, en 1970, 115 millions de dollars de plus de l'impôt sur le revenu des particuliers et seulement 40 millions de l'impôt sur le revenu des compagnies. La proportion est de 3 à 1, c'est-à-dire \$3 obtenus du contribuable à revenu moyen ou modique et \$1 des compagnies.

Durant le reste de cette année, le gouvernement va percevoir 25 millions de dollars de plus, 20 millions provenant des particuliers et de 5 millions des corporations. C'est une proportion de 4 à 1, \$4 de la part des particuliers et \$1 des compagnies. Le total des recettes fiscales prévues pour l'année 1969-1970 marque une proportion plus serrée de 2 à 1, c'est-à-dire \$2 des particuliers et \$1 des compagnies. Il est évident, d'après les chiffres que je viens de citer, que cette surtaxe rend la mesure rétrograde et gravement injuste. D'autres orateurs l'ont d'ailleurs signalé.

Ces chiffres sont certainement justes. Nous savons depuis longtemps que la plus grande partie des impôts est payée par le petit contribuable et que, quand les grandes compagnies déclarent un certain montant au fisc, elles camouflent trois fois le montant déclaré, ce que les autres députés n'ont pas mentionné au cours de leurs remarques.

• (3.50 p.m.)

Monsieur l'Orateur, si nous taxions les profits excessifs, si nous connaissions les montants abominables qu'ils constituent, nous nous rendrions compte de la somme d'argent qui est émise et qui nuit à l'économie, car elle crée l'inflation.

Au fait, l'inflation n'est pas causée par les 80 p. 100 de la population qui sont dans la déflation. De plus, ce ne sont certainement pas ceux qui sont en proie au chômage qui reçoivent l'assistance sociale, qui la causent. Nous voyons tous les jours s'agrandir l'écart entre les gens qui touchent des allocations d'assurance sociale et les autres.